

Date de dépôt : 26 novembre 2014

Rapport

de la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2015

Rapport de majorité de M. Bernhard Riedweg (page 1)

Rapport de minorité de M. Benoît Genecand (page 19)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Bernhard Riedweg

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève (SIG) a siégé les 31 octobre, 7 et 21 novembre 2014 sous la présidence de M^{me} Lisa Mazzone pour débattre du projet de loi 11550 approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2015. Ont assisté aux séances M. Olivier Epelly, directeur général de l'Office cantonal de l'énergie, DALE, M^{me} Béatrice Stückelberg, secrétaire générale adjointe, DALE, et pour la séance du 21 novembre 2014, M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE). Le procès-verbal a été tenu par M^{me} Manuela-Christine Hermann.

Qu'ils soient tous ici remerciés pour leur précieuse contribution.

Audition de M. Michel Balestra, président du conseil d'administration, accompagné de M. Christian Brunier, directeur général, M. Peter Ruesch, directeur Finances a i, M. Jean-François Jordan, responsable Controlling et planification/SIG

En guise d'introduction, M. Brunier rend attentif au fait que ce budget est un budget de transition. Il rappelle que les plans d'affaires des SIG sont des plans quinquennaux. Pour la période actuelle, les SIG ont décidé d'infléchir le budget, en forte hausse jusqu'à aujourd'hui.

Il dit qu'il est possible de gérer l'entreprise avec des moyens qui diminuent. En outre, les SIG renforcent leur politique environnementale et sociale, étant leur marque de fabrique. Ils souhaitent ainsi transmettre les valeurs de qualités des prestations, environnementales et de gestion plus serrée au niveau financier.

M. Ruesch rappelle que le document « Budget 2015 » est détaillé et que la présentation en est un résumé. Il relève que la masse salariale augmente (inflation entre 1 et 1,2 %). Ceci paraît prudent au vue de l'inflation historique actuelle. Les taux d'intérêt augmentent également car l'engagement envers la CAP est important (environ 450 millions de francs par année). De plus, en 2018, le marché de l'électricité sera totalement ouvert.

M. Ruesch signale que la slide 2 concerne la société SIG et non le groupe SIG. Le chiffre d'affaires est relativement stable, voire en progression ainsi que les charges d'exploitation. Le résultat est constamment positif. Les investissements sont importants et constants. Il est constaté que l'autofinancement (cash flow de gestion) diminue les investissements réalisés chaque année. Il reste négatif après chaque plan quinquennal ce qui augmente le niveau d'endettement des SIG. Les effectifs moyens ont tendance à baisser.

M. Ruesch commente la slide 3 qui est un résumé des produits du chiffre d'affaires du Plan d'Affaires 2015-2019 des SIG. Il fait remarquer que le produit de l'électricité est en baisse à cause de la baisse du prix et du volume vendus.

La slide 4 concerne les achats d'énergie des SIG. La partie THT (factures Swissgrid) augmente.

Concernant la slide 5, M. Ruesch explique les effectifs des différentes parties de l'entreprise. La slide 6 informe sur les Directions des SIG ; une stabilité des charges est constatée.

M. Ruesch ajoute que les amortissements augmentent suite à différents effets (voir slide 7), notamment à cause du programme de géothermie. Les redevances et subventions, qui sont des versements à des tiers (redevance

d'utilisation du domaine public, supplément pour le réseau à très haute tension), augmentent également.

Une forte diminution des charges et produits financiers est signalée à la slide 8 ; cela est dû à la recapitalisation de la société Alpiq et de la CAP. Ceci oblige les SIG à emprunter entre 400 et 500 millions de francs ces prochaines années.

Les slides 9 et 10 résument les unités d'affaires des SIG. Le résultat net et le cash flow libre sont mentionnés à chaque calcul. Dans la slide 9, les résultats sont positifs. Les investissements pour le thermique sont importants. En revanche, les résultats sont négatifs dans la slide 10.

Concernant les investissements (slide 11), 1,1 milliard seront investis les cinq prochaines années. La plus grande partie des investissements concerne le réseau thermique (voir la slide 12 concernant les grands projets d'investissements 2015).

Concernant l'endettement (slide 13), le chiffre passe de 460 millions (en 2013) à environ 1 milliard de francs (en 2019).

M. Ruesch apporte quelques précisions sur la slide 14. La ligne continue correspond au taux des fonds propres qui est très favorable. Le niveau de la dette augmente en fonction du temps.

M. Ruesch répète que l'autofinancement ne suffit pas pour compenser l'endettement (voir slide 15). De plus, l'ouverture du marché en 2018 défavorisera le financement. En revanche, l'usine des Cheneviers IV aura un fort impact sur les investissements ce qui n'apparaît pas dans la présentation.

M. Balestra ajoute que la question de la caisse de pension est un élément déterminant sur l'endettement global des SIG. Il s'agit d'un choix politique et les SIG doivent l'assumer. En outre, les investissements sur les réseaux sont très importants à cause du risque d'ouverture du marché de l'électricité. Il est donc nécessaire de se concentrer sur ce que les SIG maîtrisent le mieux à savoir le réseau thermique. Cette stratégie permettra de garder de bons résultats quoi qu'il arrive.

Un député (UDC) souhaite aborder la question du ratio du chiffre d'affaires par rapport aux effectifs du personnel. Il a calculé ce ratio et a constaté une amélioration. Il demande quelle en est l'origine.

M. Ruesch répond que les SIG sont une entreprise extrêmement capitalistique, c'est-à-dire que dans les charges, les amortissements et les charges financières représentent une part importante à l'exclusion des effectifs (charges du personnel). De plus, les SIG sont actuellement, en phase

de forts investissements dans l'énergie thermique. Cela explique que le ratio évolue.

M. Balestra ajoute que ce ratio est dû à une augmentation du chiffre d'affaires global et une stabilisation de l'effectif.

Le député (UDC) connaît en réalité la réponse et explique que le ratio est dû à la hausse des taxes des eaux usées et l'augmentation des tarifs d'utilisation du réseau électrique. Par conséquent, le chiffre d'affaires augmente par personne. Il aimerait, en outre, savoir si l'augmentation de la dette des SIG de 450 millions de francs est due à une mauvaise gestion de la caisse de pension.

M. Balestra répond par la négative. La gestion de la caisse de pension relève d'une décision politique. Par le passé, il était toléré d'avoir des taux de couverture de 50 % au lieu de 80 %. Aujourd'hui, il est permis que la caisse soit capitalisée à 100 % (comme les caisses privées). C'est une simple décision politique et non une mauvaise gestion.

M. Brunier ajoute qu'une ouverture d'esprit des partenaires sociaux (augmentation de l'âge de la retraite) a permis cela.

Le député (UDC) demande comment ce taux a été fixé.

M. Balestra répond qu'il a été fixé par la Convention signée avec la CAP.

Le même député souhaiterait connaître le potentiel du programme visant à l'économie des coûts et à la recherche de nouveaux revenus.

M. Brunier pense que le potentiel est de 5 % dans les trois années à venir. Ce n'est pas un objectif très ambitieux mais il est réalisable car le modèle économique est complexe. L'ouverture du marché va, de plus, le complexifier.

M. Balestra ajoute que la principale stratégie des SIG est d'offrir les meilleures prestations et de garder les meilleures relations avec leurs 250 000 clients car ce sont leurs actifs principaux.

Un député (S) revient sur les redevances et subventions (slide 7) ; il constate que la redevance pour l'utilisation du sol augmente en fonction du chiffre d'affaires. Il aimerait des explications car cela le dérange.

M. Balestra répond que les SIG ne font que respecter et appliquer la loi.

M. Ruesch précise que la slide 7 concerne uniquement Genève.

Concernant la retraite, le député (S) demande si le retraité reçoit 70 % du dernier salaire.

M. Ruesch répond que c'est le cas et qu'il s'agit de 70 % sur 12 mois de salaire et non 13 mois. Une note est annexée concernant le fonctionnement de la caisse de retraite des SIG.

Le député (S) souhaiterait savoir ce qu'il adviendrait des revenus si les marchés financiers étaient en difficulté.

M. Ruesch répond qu'une partie de cette somme (réserve de péréquation) est ajustée chaque année en fonction des performances des marchés (évolution des titres).

Concernant la slide 1, un député (PLR) constate que le taux de change entre l'euro et le franc est de 1,25. Il aimerait savoir ce qu'il se passerait si le taux passait à 1,20.

M. Ruesch rappelle tout d'abord, que le plan a été fait lorsque le taux était à 1,25. Donc, s'il diminuait ce serait bénéfique.

A la question de ce député (PLR) de savoir si les SIG font des études de scénarios, M. Jordan répond qu'ils travaillent des hypothèses des plus réalistes et non avec des scénarios car le réseau est immense.

M. Brunier ajoute que des valeurs-cadres sont données par la direction générale et que les niveaux inférieurs de directions s'en inspirent ensuite.

Concernant la diminution des achats d'électricité (slide 4), le député (PLR) demande quelle part appartient à la baisse des volumes et quelle part à la baisse du prix moyen de l'approvisionnement.

M. Brunier répond que la baisse des volumes résulte du programme Eco 21 et de la perte de clients sur le marché.

M. Jordan ajoute qu'ils ont prévu une perte de 29 % pour les clients consommant plus de 100kWh.

M. Balestra répète que les énergies sont achetées à un prix cher car elles sont certifiées. De plus, le travail des SIG est axé sur la qualité afin de fidéliser les clients.

Le même député (PLR) estime que la rubrique « autres » de la slide 10 manque de détails alors qu'elle constitue la deuxième meilleure contribution de l'entreprise.

M. Jordan mentionne que cette colonne est constituée, entre autre, de la soule.

Concernant la slide 12, le député (PLR) ne comprend pas pourquoi 48 millions de francs sont investis pour le thermique alors que c'est un secteur peu développé.

M. Brunier explique que Genève dépend à 99 % du marché étranger, en matière de thermique. De plus, 99 % de cette énergie est non renouvelable. Le processus de rentabilisation est donc long et c'est un investissement à long terme. Les SIG sont confiants des résultats futurs.

M. Balestra partage l'avis de M. Brunier. Ce sont des opportunités à saisir pour les nouveaux quartiers car le prix est pour l'instant, bas. Les immeubles qui seront équipés ne changeront pas avant 30 ou 40 ans.

M. Ruesch complète en rappelant que le plan quinquennal actuel correspond à une période d'investissement. Les revenus résultant de ces investissements ne sont pas encore visibles.

Concernant la slide 14, le député (PLR) souhaiterait savoir comment les SIG expliquent la hausse des capitaux propres entre 2002 et 2010.

M. Ruesch répond que cette hausse est due à Alpiq et EOSH.

Un député (UDC) revient sur les slides 9 et 10. Il ne comprend pas pourquoi le cash flow négatif semble gêner les SIG.

M. Brunier répond qu'il est toujours plus agréable d'avoir des cash flows positifs. Il est normal de s'inquiéter en présence d'un résultat négatif. Les SIG sont pessimistes, notamment, lorsqu'il s'agit des services énergétiques.

M. Ruesch ajoute que si les cash flows libres indiquent un résultat négatif cela signifie qu'il faut emprunter davantage ce qui augmente la dette.

Concernant le plan d'affaires, le député (UDC) souhaiterait connaître la baisse des effectifs à l'horizon 2019.

M. Brunier répond que la première action était de maintenir des effectifs constants avec une légère baisse. Mais, à l'heure actuelle, il pense qu'il est possible d'optimiser le fonctionnement. Une diminution de 5 % aura des conséquences sur les ressources humaines sans trop baisser les effectifs.

Le même député (UDC) demande si les SIG font des comparaisons avec le budget des Services industriels de Lausanne.

M. Brunier répond par la négative car les Services industriels de Lausanne sont basés sur une administration municipale. En revanche, cette société s'inspire beaucoup des SIG et ils collaborent avec les SIG, qui leur ont notamment vendu tous les outils nécessaires pour mettre en place le programme Eco 21.

Un député (EAG) aimerait des précisions géographiques concernant le projet de développement thermique.

M. Brunier répond que l'objectif est d'être actif dans tous les nouveaux quartiers où le thermique serait possible ainsi qu'autour du lac (centre-ville)

où les demandeurs sont nombreux. La zone de l'aéroport est également en discussion, ainsi que les zones de développement comme par exemple le chemin de l'Etang où la construction d'une citée est prévue.

M. Balestra ajoute que les endroits où des projets de constructions d'éco-zones sont en cours celles-ci sont aussi propices au développement thermique.

M. Ruesch propose au député (EAG) de consulter la page 23 de l'annexe qui explique en détail les zones de développement du thermique.

Le même député ne comprend pas pourquoi les produits des SIG restent stables alors qu'ils ont développé le réseau de la fibre optique; ils auraient dû logiquement augmenter.

M. Balestra répond que, pour le moment, l'excédent d'offre sur le marché de la fibre optique empêche la rentabilité. Il a été demandé aux services des SIG de faire des plans raisonnables.

M. Brunier précise que des bénéfiques avaient été annoncés. Les projections étaient de 10 à 15 % de rentabilité. Or, aujourd'hui, la rentabilité est de 0 %, voire 1 %. Cependant, les SIG sont confiants pour l'avenir car le besoin augmente et ces réseaux restent fiables sur le long terme.

Il faudrait que des décisions politiques au courant de 2015 se prennent (par le conseil d'administration), afin de mieux connaître le rôle des SIG dans le développement de la fibre optique.

M. Balestra ajoute que la position politique des SIG est difficile puisqu'il y a deux types de clients, soit ceux qui ne sont pas d'accord avec le montant investi (120 millions de francs) et ceux qui reprochent aux SIG de ne pas avoir encore relié le réseau fibre optique à leur habitation.

Le député (EAG) demande des nouvelles du projet de centrale à gaz.

M. Brunier répond que le Conseil d'Etat avait clairement désapprouvé ce projet. Genève n'en voulait pas à l'époque. Les SIG pourraient, en revanche, faire des propositions de petites centrales à gaz.

Un député (MCG) demande si une renégociation de la convention entre Swisscom et SIG, qui lui semble déséquilibrée, est envisagée.

M. Brunier répond tout d'abord que toutes les villes de Suisse ont aussi signé une convention semblable avec Swisscom. Le « deal » était gagnant car cela aurait coûté plus cher pour les SIG s'ils avaient agi seuls; de plus, c'est un accord à long terme. Une renégociation n'est donc pas possible.

Concernant les sociétés consolidées (slide 13), le député (MCG) remarque que l'endettement triple. Il aimerait savoir ce qu'en pensent les SIG et si le

scénario de l'échec total a été retenu pour les éoliennes et la faillite d'Ennova.

M. Jordan répond qu'effectivement ils n'ont pas tenu compte des sociétés éoliennes car le but du budget est de présenter les SIG sans ses filiales. Cependant, lorsqu'il s'agit de présenter l'endettement, il faut respecter les règles imposées par l'IFRS (normes internationales d'informations financières). Cela implique que si les SIG sont propriétaires d'une filiale à 50 %, ils doivent faire figurer 100 % de l'endettement de la filiale dans le bilan. Concrètement, c'est l'endettement de Chancy Pougny SA qui figure au bilan puisque les SIG en détiennent plus de 50 %. Concernant Ennova, qui est détenue à 100 %, elle fait partie directement des participations et donc de l'endettement des SIG mais pas de l'endettement des sociétés consolidées.

Concernant la slide 11, la Présidente ne comprend pas pourquoi si peu de montants sont investis dans les énergies renouvelables en 2015, alors qu'en 2014, il y en avait 42 millions.

M. Brunier répond que les SIG avaient repris l'ancienne stratégie, mais ils vont la modifier et ils augmenteront le budget investi. Les chiffres pourraient donc évoluer l'année prochaine. Il s'agit d'une énergie solaire où il est difficile d'investir à court terme.

Concernant la production d'électricité, la Présidente remarque que les investissements vont augmenter de 3 millions en 2016. Elle aimerait savoir comment ces investissements ont évolué ces dernières années.

M. Brunier mentionne qu'ils vont envoyer une note globale au Conseil d'Etat sur la contribution énergétique des SIG ces dernières années et ces prochaines années, informations qu'il pourra aussi partager avec le Grand Conseil.

La Présidente revient sur la libéralisation du marché et sur le fait que les SIG veulent miser sur la qualité du fluide ; elle aimerait savoir comment ils vont valoriser cela.

M. Balestra explique que le travail est déjà en route puisque 60 000 clients ont déjà choisi le fluide. Les clients doivent être fiers de travailler avec les SIG car la qualité offerte est optimum et que ce qui leur est vendu donne du sens à leur achat et à leur consommation.

M. Brunier ajoute qu'actuellement le marché est déjà libéralisé en partie. De plus, si un ménage trouve un fournisseur d'énergie à 30% moins cher, cela représente seulement une économie nette de 4 F à 10 F par mois ; les ménages ne changent pas de fournisseur du jour au lendemain.

Un député (S) aimerait savoir si les SIG touchent au renouvellement de l'investissement lorsque les cash flows sont négatifs afin d'économiser sur la qualité du réseau.

M. Balestra répond qu'il faut avoir un juste renouvellement pour avoir une qualité optimale. Il faut conserver les pratiques des SIG qui ont été un modèle.

M. Brunier complète qu'il ne faut pas économiser sur la qualité du réseau. D'autres leviers d'économies sont à disposition des SIG notamment des économies sur la coordination des travaux (par exemple pour les fouilles).

Le député (S) constate que la politique sur les énergies renouvelables est ambitieuse; il demande ce qu'il se passerait si les SIG n'arrivaient pas à financer cela, ce qui augmenteraient leur dette.

M. Balestra répond que leur priorité est de se concentrer sur les réseaux, améliorer les marges, chercher des diversifications et se désendetter. Ces objectifs passent par des stratégies sectorielles, des leviers de performances etc.

Un député (UDC) remarque que 73 millions sont prévus pour payer les collectivités publiques. Il aimerait savoir ce que reçoit la Ville de Genève sur ce chiffre et les communes.

Ces chiffres sont annexés au présent rapport.

Le député (EAG) revient sur la question de la géothermie. Il croit se souvenir qu'à l'époque (en 1980), il a été prouvé que l'exploitation du terrain n'était pas possible. Il aimerait savoir si cela a changé depuis.

M. Balestra répond qu'une convention a été signée avec l'Etat de Genève qui prévoit la possibilité de faire une cartographie du sous-sol genevois. Il n'est pas certain de trouver une eau chaude en profondeur qui permettrait de faire tourner une centrale électrique ; il y a très peu de chance.

M. Brunier confirme que le sous-sol genevois est très méconnu. Il y a eu des expériences de sondages géothermiques aléatoires (sans forage). Il faut faire l'échographie du territoire avant de forer. Toutefois, il faut privilégier la prudence.

Le député (EAG) propose aux interlocuteurs des SIG de consulter le document PL 7828-A et M 1406 abordant les forages géothermiques. Il mentionne que la géothermie n'est pas possible à Genève.

M. Balestra répète, qu'en effet, le forage relève de la chance.

Le député (EAG) mentionne que son intervention avait pour but de rappeler que des essais en la matière avaient déjà été faits, sans succès.

M. Brunier explique que des systèmes d'échographie sont en place, notamment vers Bernex-Chancy.

Cela permettrait de réaliser petit à petit des plans sur tout le canton de Genève.

Une députée (S) évoque le fait que dans la précédente législature, les mêmes discussions étaient sur la table et que d'excellentes présentations avaient été faites ainsi que des déplacements dans divers endroits de Genève.

Discussion en commission approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2015 lors de la séance du 7 novembre 2014

La Présidente relève que les notes promises par les SIG ne sont pas encore à la disposition des commissaires.

Un député (S) ne voit pas d'inconvénient dans la mesure où le budget ne peut être qu'accepté.

Un député (MCG) n'est pas de cet avis, sinon le débat n'aurait aucun sens. De plus, c'est une question de respect des députés que d'avoir des réponses aux questions posées aux SIG qu'ils se sont engagés à fournir à la commission.

Le député (EAG) ajoute qu'il est déjà arrivé que le budget ne soit pas approuvé. Il considère que si les SIG se sont engagés à envoyer des réponses, il faut les attendre avant de voter.

Le député (S) conçoit qu'il vaut mieux attendre si pour certains commissaires ces informations sont importantes.

Pour un député (PLR), le fait de voter le 7 novembre 2014 ou une prochaine fois importe peu, puisqu'il ne souhaite pas approuver le budget. Toutefois, il est normal que le budget soit discuté et que les points demandés soient éclaircis.

La Présidente observe que la majorité souhaite reporter le vote, en sachant que le rapporteur de majorité et le rapporteur de minorité n'auront que quatre jours pour rendre leurs rapports.

La Présidente ouvre la discussion sur la présentation de la séance du 31 octobre 2014 concernant le budget.

Un député (PLR) a retenu diverses remarques et interrogations concernant le document de la dernière séance.

En page 15, il est écrit que le prix de l'électron est plus favorable et qu'il a donc diminué. Mais, dans les présentations concernant la hausse du prix de

l'électricité, les SIG avaient soutenus à plusieurs reprises que le prix de l'électron était stable. Ce discours contradictoire gêne le député.

De plus, en page 6 du même document, sur la base des budgets généraux, le même député a fait le calcul sur les rémunérations par personne aux SIG ; le résultat est de 158 261 F. La structure des SIG comporte en moyenne plus de 1 600 collaborateurs et cette structure, en cas de problème de revenus, préfère faire payer le citoyen moyen plutôt que de réformer sa structure. Cette politique pose problème à ce député.

En outre, les SIG ont déclaré qu'une partie de l'augmentation des coûts de l'électricité est liée au financement de la caisse de pension ce qui est gênant. La classe moyenne devra payer plus cher pour que les personnes ayant des salaires élevés, aient une pension.

Ce député ne comprend pas non plus pourquoi le nombre de commerciaux passe de 191 à 193, alors que l'objectif est de les diminuer.

Le député (PLR) maintient que les SIG sont une entreprise aussi compliquée qu'une banque. Il n'a pas compris ce qu'était le FPPA; il a l'impression qu'il s'agit en fait, d'une nouvelle réserve.

Concernant la distribution de gaz, les SIG parlent d'un succès unique en Suisse, mais ils n'abordent pas la hausse de consommation continue du gaz. Le député considère que les SIG manquent d'honnêteté sur ce point.

Concernant les eaux usées, il constate une diminution de la consommation d'eau potable. Or, dans la logique des SIG, cela conduit à augmenter leurs tarifs pour compenser la baisse de consommation. Il n'est pas normal de punir le consommateur, qui d'une manière intelligente, réduit sa consommation.

Concernant la taxe de valorisation des déchets de 5 %, le député (PLR) n'en avait pas entendu parler et trouve que c'est une manière subtile d'informer. En conclusion, pour toutes ces raisons, il ne votera pas le budget.

M. Epelly apporte une précision concernant le FPPA. Il s'agit du fonds de péréquation pluri-annuel. Il explique que l'année N-1 est une projection fixant un budget, le chiffre d'affaires et les distributions. Le FPPA absorbe la variation entre la réalité (année N) et la projection (année N - 1). C'est donc bien une réserve.

Le député (PLR) pense qu'on lui avait précisé que ces fonds étaient destinés à compenser les mêmes catégories de clients.

M. Epelly répond qu'en principe, le tarif des petits consommateurs ne permet pas de financer un tarif moins élevé pour les grands consommateurs.

Un député (PDC) donne son avis pour son groupe. Au vu des explications données par les SIG, il compte accepter ce budget, à une remarque près. Les investissements sont relativement importants ce qui amène un problème de cash flow. Ceci a un impact sur la dette, surtout si elle est consolidée. Il faudrait donc que les investissements soient supportables sans augmenter l'endettement.

Une députée (S) affirme que son parti est favorable à voter ce budget. En revanche, elle a trois remarques. Premièrement, elle se rend compte qu'au fur et à mesure des budgets, les mêmes questions reviennent toujours et les mêmes reproches sont faits aux SIG. Le parti socialiste a confiance en la mission donnée aux SIG et en la manière dont ils s'acquittent de celle-ci. Deuxièmement, au sujet des eaux usées, la députée (S) conseille au député (PLR) de lire le PL 11086 sur la taxation des eaux usées. Troisièmement, concernant le prix de l'électron, elle n'a pas la même lecture de la page 15 de l'annexe que le député (PLR). Elle a compris qu'il s'agit d'une baisse par rapport aux estimations et non par rapport à la réalité. Avec cette interprétation, il n'y aurait pas de contradiction. Concernant la caisse de pension, elle avait participé aux débats sur la création de la CPEG. Ces montants doivent donc être pris pour satisfaire la politique qui avait été décidée.

Un député (MCG) observe qu'effectivement des interrogations se posent. Il revient sur le financement de la caisse de pension. Les SIG ont fait le choix de payer le taux d'intérêt minimum de 3,5 %, ce qui pèse sur leur budget. Il relève également que les SIG ont obtenu un régime spécial, alors que les communes, qui ont dû recapitaliser la CAP, n'ont pas eu le choix et se sont vues imposer le paiement en une seule fois. Le même député (MCG) reproche aux SIG de ne pas avoir pris de marge dans le budget pour les risques de faillite notamment en ce qui concerne le risque de la société Ennova, que les SIG détiennent à 100 %. Concernant les investissements, il considère que certains ne sont pas nécessaires, voire mauvais (notamment la fibre optique). Cela éviterait d'avoir un cash flow négatif. Concernant sa position pour le vote, il préfère attendre les réponses de Swissgrid et des SIG mais il estime que la prudence est de mise.

Un député (S) constate qu'aucun membre n'a posé la question des sponsorings des SIG pour 2015. Il s'inquiète concernant le nombre de collaborateurs. Il souhaite que la commission demande la liste de sponsoring car cela représente des montants non négligeables. Il serait possible de réduire cette liste pour faire des économies.

Le même député (S) ajoute une remarque concernant la question de l'eau ; les SIG ont toujours expliqué que la baisse de la consommation

engendre l'augmentation des coûts pour le nettoyage de l'eau. Ceci est normal au vu du principe du pollueur payeur. Ce n'est donc pas une volonté de taxer directement le consommateur. Concernant les investissements, il ne faut pas oublier que le conseil d'administration des SIG compte parmi ses membres des représentants politiques qui peuvent influencer la balance.

Séance du 21 novembre 2014

En guise de commentaire concernant les auditions des SIG, un député (UDC) remarque qu'une partie du monopole des SIG s'étiole de plus en plus toutefois, il estime que le proche avenir est assuré puisque la population a toujours besoin d'eau, de gaz, d'électricité, du traitement des eaux usées et des déchets. Il ajoute qu'il s'agit d'un budget de transition et qu'il est possible de diriger cette société avec des moyens qui diminuent.

Ce même député relève le manque d'explications concernant l'augmentation de la masse salariale de 1 à 1,2 % alors qu'il n'y a pas d'inflation prévue à court terme. Concernant la caisse de pension, la recapitalisation relève d'une décision de la Confédération et ne résulte pas d'une mauvaise gestion des SIG. Le chiffre d'affaires est stable et le résultat est positif. La réponse de Swissgrid reçue récemment explique l'augmentation du prix de l'électricité.

La redevance pour l'utilisation du domaine public augmente de 8,6 millions.

Le ratio de fonds propres est de 80 % et sera de 79 % en 2015 mais baissera à 68 % à cause de l'augmentation de l'endettement de 450 millions dû à la recapitalisation de la caisse de pension.

Le député (UDC) salue l'effort remarquable des SIG de baisser l'effectif du personnel et de réaliser des économies sur la coordination des travaux et des fouilles.

Il estime que les SIG maîtrisent la situation sur le plan du fonctionnement et des investissements et le groupe va accepter le budget 2015 des SIG.

Un député (PLR) a posé des questions auxquelles il a été répondu par écrit ; ce document est annexé. Il note la transparence et la disponibilité de la Direction des SIG. Il est satisfait des réponses reçues sur la partie commerciale. En revanche, il reste dubitatif sur les explications concernant les prix de l'électricité. Les SIG s'appuient sur le fait que la nouvelle directive du 14 mai 2012 ElCom a changé la pratique en permettant aux contrats d'achats à long terme d'être la base de calcul pour les clients captifs. Il relève que dans l'argumentation qui préside à cette modification, il est expliqué que « ce serait l'occasion de faire profiter les clients des

avantages découlant de coûts de production et de contrats d'achats à long terme favorables ». Il rappelle, concernant les comptes 2013, que sur la question des contrats à long terme, de nombreuses mentions dans les notes avaient fait l'objet de questions de sa part, dont certaines réponses étaient restées mystérieuses; en effet, une partie des options à long terme ont été conclues sous forme d'un droit d'acheter et que celui-ci n'étant plus exercé, la valeur de l'option tombe à zéro. Or, si les contrats à long terme portent uniquement sur cette question, ce n'est pas une justification pour affirmer au client qu'il ne peut plus profiter d'un prix plus bas. Pour cette raison, le député (PLR), à titre personnel, n'approuvera pas le budget.

Un député (MCG) salue la reprise en mains des SIG par la nouvelle direction puis partage les critiques du groupe MCG avec la commission. Il répète les remarques qu'il avait faites lors de la séance précédente. Concernant la recapitalisation de la caisse de pension, le MCG désapprouve le choix des SIG de payer le taux technique de 3,5 % car cela coûte cher. Le budget est serré et ne prend pas de marge. Il ne tient pas compte des sociétés détenues par les SIG, notamment Ennova, qui pourrait tomber en faillite; ils auraient dû prévoir une réserve. Pour ces raisons, le MCG n'approuvera pas le budget.

Concernant la réponse apportée par Swissgrid sur la question de l'augmentation de 47 %, le député (MCG) considère que les justifications ne sont pas claires et qu'il y a peu de justifications matérielles.

Un député (S) souhaite rectifier un point confus. Il n'est pas correct de parler de « clients des SIG » puisque la population n'a pas choisi les SIG mais y est soumise pour l'eau et l'électricité notamment. Concernant le prix de l'électricité, il considère que les SIG ont été complets dans leurs explications et qu'ils ont clairement expliqué le peu de marge dont ils disposent. La qualité des services fournis par les SIG est fondamentale. Il s'agit d'un réseau de performance suisse et les prix sont acceptables. Le parti S approuvera le budget 2015.

EAG approuvera le budget. Il partage les bons points relevés par le député (PLR). En revanche, concernant la problématique de la recapitalisation de la caisse de pension, il rectifie qu'elle n'est pas imposée par Berne mais provient du défaut de garantie. Ce montant dépend des décisions de l'Etat et des collectivités publiques. L'Etat n'ayant pas voulu assurer la garantie, il a fallu injecter ces montants.

Le député (EAG) demande au député (MCG) s'il votera le budget et il lui est répondu par la négative. La même question est posée au député (PLR) qui réserve encore sa réponse.

Un autre député (PLR) fait part de ses observations concernant la caisse de pension ; il estime que le choix du taux technique est discutable mais il se pose la question de savoir si ce choix a été identique à celui de l'Etat. Il félicite les SIG pour les recherches entreprises en matière de sous-sol dans le canton. Concernant la stratégie énergétique, le Conseil d'Etat a déclaré récemment s'opposer au gaz de schiste. La réflexion concernant le nucléaire devrait conduire à davantage de prudence de la part des SIG. Pour ces raisons, le deuxième député (PLR) refusera le budget tout en précisant que cela ne contredit pas la confiance qu'il porte à la nouvelle équipe qui dirige les SIG ; il ajoute que l'Etat est aussi responsable d'améliorer l'environnement à Genève en tant que propriétaire de bâtiments, en surveillant la quantité de chauffage notamment.

La Présidente rappelle la position des Verts et leur attachement au service public et à la qualité des SIG ; le groupe approuvera le budget 2015. La députée (Ve) est satisfaite d'entendre que, sur le long terme, les SIG misent sur la qualité ; elle apporte cependant une réserve concernant les investissements et plus généralement concernant la transition énergétique. Les SIG n'investissent pas beaucoup dans les énergies renouvelables ce qui pose des questions sur leur contribution à la transition énergétique. La députée (Ve) espère que les SIG présenteront un plan ambitieux puisqu'ils proposent un service de qualité.

Le député (PDC) insiste sur le fait qu'il s'agit d'un budget de transition. Selon lui, l'évaluation de ce budget est prudent et solide. Il serait plus intelligent pour le Grand Conseil d'indiquer aux SIG qu'ils devraient investir en se donnant les moyens d'avoir un autofinancement qui permette de réaliser ses investissements sans augmenter la dette. Le PDC votera le budget 2015 car il estime nécessaire de donner confiance à cette nouvelle direction. Le rôle du Grand Conseil est de veiller à ce que les chiffres donnés soient réalistes et le député (PDC) estime qu'ils le sont.

Un député (MCG) répond au député (EAG) que même si Berne n'a pas imposé la recapitalisation de la caisse de pension, c'est tout de même à Berne qu'a été donnée la première impulsion.

M. Hodggers rappelle que par mesure de prudence, les SIG ont dévalué au bilan la valeur des actions d'Ennova et d'autres dans l'éolien ; elles ont été ramenées à zéro. Ce danger a été anticipé. Un travail sérieux a été entrepris pour comprendre le potentiel de l'éolien. Cela prendra un peu de temps mais en l'état, le pire des scénarios a été payé ; il insiste sur le fait que le risque a été pris en compte budgétairement.

Un député (UDC) estime que refuser le budget 2015 revient à remettre en doute la gestion de la direction de cette société d'importance publique. Il ne faut pas oublier que les SIG ont des contraintes et qu'ils sont obligés de suivre certaines règles qu'ils n'auraient pas dans le secteur privé.

Un député (PLR) estime que le fait de ne pas oser refuser le budget, c'est se mettre dans une position de soumission. La position de son parti est justement d'insister sur le fait que la grande question du tarif de l'électricité subsiste malgré toutes les informations données ; il s'agit d'une raison suffisante pour refuser le budget.

Selon un député (S), il serait judicieux de désapprouver les comptes si les investissements s'avèrent malheureux plutôt que de désapprouver le budget puisqu'il s'agit de désapprouver les choix stratégiques du Conseil d'administration et la manière dont a été investi l'argent; il ne pense pas qu'il faille refuser le budget mais faire figurer des remarques ou des recommandations au rapport puisqu'il n'est pas possible d'amender. Pour les investissements, seul le temps et le recul permettront de se prononcer sur leur efficacité ou non.

Un député (PLR) est d'accord avec ce qui précède mais concernant la possibilité de désapprouver les comptes, il rappelle que seuls des motifs bien fondés permettent de le faire.

Un député (MCG) a l'impression que cette question revient souvent. Lorsqu'il s'agit d'approuver le budget, il est préférable de renvoyer la question lors de l'examen des comptes et lorsqu'il s'agit d'approuver les comptes, il est préférable de renvoyer la question lors de l'examen du budget. Il rejoint en cela les propos du député (PLR) concernant le motif bien fondé. Il préfère faire part de son mécontentement et de ses remarques au moment du budget plutôt que lors des comptes. En réponse à M. le conseiller d'Etat, il signale que la problématique des éoliennes n'est de loin pas amortie.

Le député (S) comprend la position du député (MCG) mais il se demande si ce refus ne devrait pas être accompagné d'une motion ou d'une recommandation pour que la lisibilité de la position de la commission soit meilleure.

Le député (PDC) pense que le Grand Conseil devrait utiliser les institutions à disposition pour faire passer ce genre de message clair et pertinent. Une résolution pour que les investissements soient au moins égaux à l'autofinancement pourrait être demandée.

Un député (PLR) relève que le budget 2015 est soumis à la commission et celle-ci est donc en droit de l'accepter ou de refuser.

M. Hodgers pense que la question de la gouvernance est fondamentale. Ce qui est soumis et demandé à la commission, c'est un vote de confiance à l'égard du conseil d'administration des SIG. Un sentiment de frustration peut naître du fait de ne pas pouvoir modifier un point lorsqu'un simple vote est exigé. Cependant, il pense que la commission pourrait accompagner le vote par une motion avec des remarques précises auxquelles les SIG peuvent répondre. Il n'est pas relevant de poser des questions indépendantes des SIG comme l'augmentation des prix de Swissgrid ou les tarifs prévus par la ElCom. Il estime que ce budget est réaliste, légal et correspond aux attentes et invite de ce fait les Commissaires à le voter favorablement.

Vote d'ensemble sur le PL 11550

Pour : 8 (2 UDC, 1 PDC, 3 S, 1 EAG, 1 Ve)

Contre : 6 (3 MCG, 3 PLR)

Abstention : 1 (1 PLR)

Projet de loi (11550)

approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2015

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation des Services industriels de Genève est approuvé conformément aux chiffres suivants :

- | | |
|----------------------------|----------------------------|
| a) total des produits : | 1 088,7 millions de francs |
| b) total des charges : | 908,1 millions de francs |
| c) résultat opérationnel : | 180,6 millions de francs |
| d) résultat net : | 64,9 millions de francs |
| e) cash flow de gestion : | -17,0 millions de francs |

Art. 2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement des Services industriels de Genève, s'élevant à 217,1 millions de francs (245,5 millions de francs d'investissements opérationnels bruts desquels 37,4 millions de francs de participations clients sont déduits et 9,0 millions de francs d'investissements financiers sont ajoutés) est approuvé.

Date de dépôt : 26 novembre 2014

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Benoît Genecand

Mesdames et
Messieurs les députés,

Ce rapport de minorité sur le budget 2015 des SIG s'attaque à la difficile question du prix de l'électricité. Ce qui est dénoncé ici est la prise en otage des consommateurs captifs, à savoir les Genevoises et Genevois, qui doivent payer leur électricité trop cher du fait de choix opérés par les SIG dans leur approvisionnement.

Malgré les séances de commission consacrées aux comptes 2013 puis au budget 2015, toute la clarté sur cette question n'a pas été faite.

Peut-être est-ce dû à la complexité de la matière, qui tient les organes de contrôle (le conseil d'administration des SIG, le Conseil d'Etat, la Commission de l'énergie et des SIG du Grand Conseil ou, enfin, ce parlement) éloignés de la réalité, les empêchant de se forger une opinion en connaissance de cause.

On ne peut pas reprocher aux SIG leur manque de collaboration : ils ont au contraire fait preuve d'une disponibilité remarquable pour répondre aux questions des députés, soit en venant devant la commission, soit en lui répondant par écrit.

Quel est le problème ?

Cette réflexion approfondie a été déclenchée par la hausse de 14 % des tarifs 2015 de l'électricité annoncée à l'été 2014. Cette hausse a fait l'objet d'une grogne et de contestations assez répandues. Deux motions (M 2221 et M 2222) ont d'ailleurs été déposées et traitées en commission. Elles seront bientôt discutées par ce parlement. Le sentiment diffus des contestataires est que l'on fait payer l'électricité trop cher aux citoyens lambda, que cette hausse représente une forme de fiscalité ou de subventionnement pour permettre aux SIG de panser d'autres plaies et/ou de combler d'autres trous.

Les SIG ont tenté de démontrer, avec un certain succès, que les prescriptions fédérales empêchent tout subventionnement. Ils ont disséqué le prix de l'électricité et expliqué les différences entre le coût de l'énergie (coût de l'électron), le coût du transport et les redevances diverses, en indiquant que seuls les éléments transports et redevances augmenteraient en 2015 et que ces augmentations étaient raisonnables ou imposées, c'est selon. Le prix de l'électron restant, quant à lui, stable. « *End of the story* ».

Vraiment ?

Et bien non. La stabilité du prix de l'électron est ce qui fait problème dans les comptes genevois. La conviction de la minorité est la suivante : soit les SIG avaient la possibilité de diminuer ce prix de l'électron pour se rapprocher du marché et donc éviter toute hausse pour les citoyens de ce canton, soit les contrats à long terme conclus par la régie cantonale sont des instruments financiers risqués dont l'impact négatif n'a pas été enregistré dans les comptes. Dans une hypothèse comme dans l'autre, voici un motif de s'opposer à ce budget.

Développons.

Le prix de l'électricité sur les marchés de gros n'a cessé de baisser ces dernières années. Cette baisse est due à la conjonction de deux phénomènes. Le premier est l'accroissement des capacités de production. Principalement en Allemagne avec l'ajout de quantité de puissance pour la production d'énergies renouvelables tout comme l'exploitation intensive des usines à charbon vu la quasi gratuité des certificats de CO₂ (que l'on peut appeler les droits de polluer). Il faut ici mentionner aussi la révolution en cours aux Etats-Unis dans la production de gaz de schiste, production qui ne touche certes pas directement l'électricité mais a un impact indirect en faisant pression à la baisse sur le prix du charbon qui lui trouve son chemin vers la production d'électrons bon marché. Le deuxième phénomène est le ralentissement économique. Economie plus lente signifie consommation moins forte d'électricité. A production constante, les prix baissent. Or, nous avons assisté à un ralentissement économique accompagné d'une hausse de la production, donc à une baisse marquée des prix.

Ce constat est d'ailleurs fait par la direction des SIG : « Les prix du marché de gros de l'électricité en Suisse ont continué à baisser. Depuis 2013, le prix du ruban en Suisse a chuté de 18% (il est passé de 60,6 à 49,6 F/MWH). » (message de M. Christian Brunier accompagnant le budget 2015). Le directeur général sous-estime d'ailleurs le mouvement puisque les prix ont atteint 40 F/MWH cet été. En divisant ces prix par 100, on trouve les

prix en centimes au KWH. Nous avons donc une énergie à **4 centimes le KWH**.

Combien est-ce que les Genevoises et Genevois paieront en 2015 pour leurs électrons ? **9,4 centimes**. Ce chiffre est deux fois plus élevé que le prix de l'électron sur le marché.

C'est l'un des prix de l'électron les plus élevés de Suisse¹. En d'autres termes, cela représente une différence de 5,4 centimes par KWH. Or, les 14 % de hausse annoncés représentent en moyenne de 2,37 centimes par KWH. La minorité estime qu'il y avait de la place pour compenser tout ou partie de cette hausse.

Comment les SIG justifient-ils cette différence entre prix du marché et prix facturé aux clients captifs ?

C'est là qu'interviennent les contrats à long terme. Les SIG ont signé des contrats à long terme, voire des contrats à très long terme pour assurer l'approvisionnement du canton et s'assurer de prix favorables. S'ils ont atteint le premier objectif, c'est manifestement au détriment du second. Essayant de spéculer sur la hausse prochaine des tarifs de l'électricité que tout le monde annonçait il y a encore quelques années (et que certains continuent de prédire pour après-demain), les SIG se sont engagés dans des contrats à très long terme. Certains portent sur plusieurs dizaines d'années. Quels sont les montants en jeu ? On ne trouve pas cette information. Qui sont les partenaires ? On connaît EOS Holding. On sait aussi que des contrats à long terme ont été passés avec la France. Mais là encore, difficile de trouver le nom de notre/nos partenaire(s) en France, le prix et la quantité convenus et la durée des contrats.

Les SIG n'ont cessé de répéter aux commissaires que Berne acceptait ce mode de faire. Ils citent abondamment la directive 3/2012 de l'ElCom (Commission fédérale de l'électricité)².

De quoi s'agit-il ?

De la possibilité laissée par Berne en 2012 aux fournisseurs d'électricité de déroger à la règle de concurrence et de juste prix pour le consommateur captif. Jusque-là, c'est l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEl) qui s'appliquait. Elle prévoit à son article 4, al. 1, 2^e phrase que « Si

¹ Voir <http://www.elcom.admin.ch/themen/00002/00097/index.html?lang=fr>.

² Voir <http://www.elcom.admin.ch/dokumentation/00077/00080/00135/index.html?lang=fr>.

les coûts de production dépassent les prix de marché, la composante tarifaire s'appuie sur les prix du marché ». Or, par la directive 3/2012, on a dans un premier temps assimilé les contrats à long terme à des coûts de production. Citons ici le paragraphe in extenso : « Lors du calcul de la composante tarifaire due pour la fourniture d'énergie aux consommateurs finaux avec approvisionnement de base, les coûts pour les achats d'énergie des contrats d'achat à long terme sont assimilés aux coûts de production. La notion de "contrats d'achat à long terme" est souvent utilisée uniquement pour l'électricité importée de France. Toutefois, elle s'est élargie et comprend maintenant aussi les achats effectués auprès d'autres fournisseurs. » (§ 6). Une fois cette assimilation faite, on a décrété (§ 7) : « L'ElCom **n'applique pas l'art. 4, al. 1, 2^e phrase**, OApEl. »

Abracadabra, magie ! Nous avons donc une autorité fédérale qui décide de ne pas appliquer l'ordonnance (qui elle-même reprend la loi sur l'énergie) sur un point fondamental puisqu'il s'agit de protéger les consommateurs finaux captifs. Le procédé s'avère, d'un point de vue démocratique, assez douteux. Et cette pirouette a certainement été réalisée à la demande des bénéficiaires qui aujourd'hui s'en prévalent. On peut imaginer que ces contrats à très long terme avec la France concernent l'ouest de la Suisse plus que le reste.

Avec l'accord de Berne donc, les SIG pourront continuer à facturer un courant trop cher aux Genevois. Pour combien de temps ? On ne sait pas. Et que ce serait-il produit, si ce providentiel accord bernois n'avait pas vu le jour ? Vraisemblablement une correction importante de la valeur de ces contrats. Avec la nécessité de faire une provision.

Il faut rappeler ici que la baisse du prix de l'électricité a déjà occasionné une provision de 70 millions aux comptes 2013 sur la participation EDH (EnergieDienst Holding AG) (PL 11454, comptes 2013, page 5).

Pourquoi est-ce que les contrats à long terme conclus à des prix trop élevés n'ont pas été provisionnés ?

Parce que, comme on vient de le voir, ils peuvent être facturés à des consommateurs et consommatrices patients et surtout maintenus dans l'ignorance. Et, deuxième raison, parce que ces contrats **ne sont pas au bilan des SIG**.

Citons le PL 11454 (page 43) : « *Dans le but de mieux gérer les risques liés aux fluctuations des prix de l'électricité, SIG souscrit des contrats à terme d'achat d'énergie électrique. Une partie de ces contrats est conclue à l'étranger [...]. Au moment de leur conclusion et sur la base de critères*

définis, ces contrats sont classés dans le portefeuille d'activité normale ou dans le portefeuille dynamique. Le portefeuille d'activité normale n'est pas enregistré au bilan. »

On comprend qu'activité normale ici veut dire que l'on trouvera toujours un consommateur ou une consommatrice pour acheter aux prix payés par SIG...

Si ces contrats apparaissaient au bilan et en accord avec la norme IAS 19, les pertes actualisées (c'est-à-dire sur toute la durée du contrat) devraient être reconnues immédiatement et intégralement.

La direction et l'ancien président du Conseil d'administration ont d'ailleurs incidemment reconnu le problème lors de l'audition du 23 mai 2014. Citons l'échange :

« Un député PLR demande quel serait l'effet sur les valorisations de l'activation de l'option des contrats d'approvisionnement que possède SIG. Rappelant que certains contrats courent jusqu'à 2030, il demande pourquoi SIG considère que ces contrats présentent des risques mineurs.

M. Ruesch répond que SIG réfléchit à la question chaque année. Il annonce qu'une valorisation basée sur les pertes éventuelles n'a pas été réalisée.

*M. Peyrot indique que si les prix du marché restent stables ou continuent de baisser, ces contrats **présentent effectivement un risque majeur**.*

M. Brunier rappelle que les experts prévoient que les prix de l'électricité devraient remonter vers 2016 ou 2017. »

Notons en passant que le directeur des SIG semble avoir un avis fluctuant sur les futurs prix de l'électricité puisqu'il dit dans ses observations au budget 2015 qu'aucune hausse n'est prévue à court ou moyen terme...

Mesdames et Messieurs les députés, la minorité a la conviction que les SIG ont fait le pari d'une hausse des prix de l'électricité et conclu des contrats à très long terme. Et le très long terme, ici, ce n'est plus de la prudence, c'est une forme de spéculation. Si l'évolution du prix réel continue de contredire la prédiction des SIG, les conséquences financières seront sévères.

La première conséquence pratique pour les Genevoises et Genevois est un prix trop élevé pour l'électricité consommée.

Parce que nous pensons que ce n'est pas aux consommateurs captifs de supporter les choix d'approvisionnement des SIG, nous refuserons le budget 2015.